

Compte-rendu du comité syndical du jeudi 17 décembre 2015.

Etaient présents (20) :

AUBRY Cindy, AUBRY Jean-Paul, BASTIEN Denis, BASTIEN Valérie, BREGEOT Jean-Marie, BRICE Julien, DESCHASEAUX Chantal, DUPRE Carole, FORTERRE Michel, GENIN Séverine (non autorisée à voter), LACOURT Gisèle, LORIOT Audrey, NICOLAS Corine, NICOLAS Maryse, PHILIPPE Olivier, PREVOT-PIERRE David, ROHR Laurence, TALLOTTE Claude, THIERY Jean-Luc, VAUBOURG Jean.

Ont été excusées non remplacées (3) :

Eric STER (pouvoir à Mme DESCHASEAUX),

Michel TISSIER (pouvoir à Mr TALLOTTE),

SIMONIN Anne (pouvoir à Mr BRICE).

Ont été absents (2) :

GODARD Alain, RENAUDIN Sandy.

A été invité (1) :

JEANDEL Arnaud (non autorisé à voter).

Début de la séance à 20h30.
Secrétaire : Olivier PHILIPPE.

I. Projet de SDCI.

Conformément à la précédente réunion du comité syndical en date du 17 novembre 2015, les élus ont souhaité se prononcer sur le nouveau périmètre quelques semaines plus tard, leur permettant de réunir leurs conseils municipaux, de rencontrer les membres de la CDCI et de délibérer en communauté de communes.

Une réunion conduite le mardi 8 décembre 2015 a rendu possible un échange sur le sujet avec Messieurs Alain Roussel et Michel Fournier. La communauté de communes de Moyenne Moselle s'est prononcée favorablement au SDCI le 15/12/2015.

Le Président Jean Vaubourg soumet au vote le projet de nouveau périmètre intercommunal et rappelle les conséquences : fusion des communes du SIVS Terre de Légendes avec celles appartenant à la communauté de communes de Mirecourt et celle de Dompain, incluant également les communes d'Evau-et-Ménil, Rapey et Varmonzey, pour créer une nouvelle intercommunalité répondant aux nouveaux critères induits par la Loi NoTRE.

Le vote révèle l'avis suivant :

17 voix acceptent le nouveau périmètre du SDCI. Il est rappelé que la décision favorable du SIVS Terre de Légendes répond à une préoccupation territoriale, celle de rester dans le SCOT et le PETR des Vosges Centrales.

4 voix se sont prononcées contre ce projet, conformément aux délibérations communales (Hergugney, Savigny) : ces communes souhaitent en effet rester fidèles à celles formant la communauté de communes de Moyenne Moselle et ainsi rejoindre la communauté d'agglomération d'Epinal.

1 voix s'est abstenue sur ce vote (Xaronval).

II. Adhésion au contrat de santé proposé par le CDG des Vosges.

Toujours conformément à la réunion précédente, les élus ont souhaité enquêter auprès des agents sur leurs besoins réels en terme de mutuelle santé

Par délibération du 9 juin 2015, le comité syndical acceptait de faire partie de la consultation organisée par le CDG88 pour cette protection sociale complémentaire. Néanmoins, aucun agent n'ayant manifesté son intérêt pour l'offre Intériale, le SIVS ne donne pas suite au contrat de santé proposé par le CDG des Vosges.

III. Décision Modificative n°1.

Le Président présente au comité syndical le remboursement annuel de 5 000€ à la Caisse d'Allocations Familiales des Vosges qui n'a pas été prévu au budget primitif cette année ; il s'agit de la 3^{ème} annuité sur 4 permettant le remboursement d'un prêt de 20 000€ à 0%.

Ce prêt a été accordé par la CAF des Vosges le 17 novembre 2011. La convention signée par l'organisme prêteur et le SIVS date du 20/01/2012 ; elle prévoyait le premier remboursement avant le 31/12/2013 pour une échéance finale le 31/12/2015. Or, nous n'avons remboursé à ce jour que les sommes suivantes :

Remboursement de 5 000€ le 15/01/2014.

Remboursement de 5 000€ le 16/12/2014.

Remboursement de 5 000€ mandaté le 04/12/2015 nécessitant une DM.

Remboursement de 5 000€ à prévoir au premier trimestre 2016.

Le Conseil syndical,

Décide à l'unanimité, de procéder au virement des crédits suivants :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Ouverture de crédits	Augmentation sur crédits ouverts
D/000-2188 : autres immobilisations corporelles	5 000 €		
D/00-16811 : Emprunts organismes d'assurance		+ 5000€	
Total des dépenses d'investissement	205 300€ prévus au BP		

IV. Réflexion sur l'évolution du bâtiment scolaire (accueils d'effectifs croissants).

Toujours dans un souci d'appréhender au mieux les prochaines rentrées scolaires, compte-tenu des effectifs grandissants fortement susceptibles d'intégrer l'école Terre de Légendes à court terme et manifestement de manière continue, le Président a sollicité un devis dans un premier temps et pour premier support, sur une pièce d'enseignement supplémentaire, en « préfabriqué » auprès de la société Portakabin.

Les charges de fonctionnement à prévoir seraient les suivants :

Location : 650€ mensuels (engagement sur 12 mois) ou 610€ mensuels (engagement sur 23 mois)

Climatisation réversible : 245€ mensuels (12 mois) ou 196€ mensuels (23 mois)

Soit une location annuelle de 10 740€ (engagement sur 12 mois) ou 9 672€ (engagement sur 23 mois)

Transport :

Montage : 1650€ (quel que soit l'engagement)

Grue : 600€ (quel que soit l'engagement)

Total à l'année : 12 990€ (engagement sur 12 mois) ou 11 922€ (engagement sur 23 mois).

A ces frais s'ajoute le réajustement de la consommation électrique avec un abonnement supplémentaire (800€) et une consommation estimée à 1 500€ annuels.

Soit la première année, une dépense de fonctionnement estimée à 14 000€.

L'installation de cette classe supplémentaire provisoire aurait lieu sur l'actuel parking des enseignantes mais qui du parking par la suite. En fonction de la réponse de l'inspection d'académie, il faudra également prévoir une étude pour un projet durable (construction, extension...).

Michel Forterre rappelle aux élus que le RPI d'Evaux-et-Ménil est menacé à court terme. Les différents villages concernés scolariseraient leurs enfants à Charmes, Florémont, Madegney, mais aussi à Savigny (potentiel de 30 élèves supplémentaires pour Terre de Légendes).

Corine Nicolas intervient pour proposer de suivre ce projet en même temps que l'évolution de la communauté de communes, qui a terme, prendra la compétence scolaire.

Jean Vaubourg informe les élus qu'un groupe de travail aura lieu courant janvier sur le sujet et qu'y participeront les élus du SIVS intéressés. La réponse de l'IA devrait nous parvenir courant février, pour information.

V. Informations diverses.

Devis d'aménagement des placards.

L'entreprise de Thierry Munsch a proposé un devis pour l'aménagement des placards de la salle de motricité, qui s'avère nécessaire compte-tenu des nombreux utilisateurs de la salle d'une part, mais aussi du matériel très particulier qu'ils contiennent, ne permettant pas un rangement très confortable (éléments gonflés, matériel roulant, tapis très lourds à manipuler...).

Il est convenu que ce devis sera étudié au moment du débat d'orientation budgétaire en 2016.

Terrorisme et sécurité.

Jean-Paul Aubry informe les élus qu'une nouvelle obligation en matière de sécurité dans les établissements scolaires sera effective en février 2016. Il s'agit de « nouvelles mesures pour la sécurité à l'école ». Celles-ci figurent dans une circulaire adressée notamment aux préfets et aux recteurs. Pour pouvoir joindre à tout moment un interlocuteur de proximité, les préfets et les recteurs seront chargés de mettre en place des répertoires communs qui devront être mis à jour régulièrement. Les interlocuteurs de chaque école et de chaque établissement du secondaire au sein des brigades de gendarmerie ou des commissariats de police devront avoir des suppléants. Chaque recteur devra aussi recenser les numéros de portable des directeurs d'école et chefs d'établissement de son académie " pour pouvoir les alerter en temps réel en cas de crise". Les préfets "rappelleront aux collectivités gestionnaires et aux recteurs les procédures" pour "solliciter des financements auprès du fonds interministériel de prévention de la délinquance". Une "sensibilisation intensive" aux premiers secours sera lancée auprès de la communauté éducative, des élèves et de leurs familles, suivant des modalités qui seront connues en janvier pour un début de mise en œuvre en février. Les deux ministres annoncent également une formation de formateurs "sûreté" de l'Education nationale, ainsi qu'un module de formation ou sensibilisation destiné aux équipes pédagogiques et éducatives.

Pouvoir des élus absents.

Le Président Jean Vaubourg souhaite éclaircir et préciser les modes de fonctionnement des pouvoirs afin que les décisions du SIVS Terre de Légendes ne soient pas contestables dans la manière de compter les majorités.

Jean-Paul Aubry rappelle la règle générale : en cas d'absence du délégué titulaire, celui-ci peut donner pouvoir à son délégué suppléant ; si tous deux sont absents, alors le second délégué titulaire peut faire valoir ce pouvoir.

Ce point sera à l'ordre du jour du prochain comité syndical.

Fin de la réunion à 22h.

Pour validation du présent compte-rendu,

Le Président du SIVS Terre de Légendes,

Jean VAUBOURG.

Le secrétaire de séance,

Philippe OLIVIER.